

---

Discours de la députation du conseil général de la commune de Paris, invitant la Convention à une fête inaugurant le buste en l'honneur de Châlier, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation du conseil général de la commune de Paris, invitant la Convention à une fête inaugurant le buste en l'honneur de Châlier, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 689-690;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_39003\\_t1\\_0689\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_39003_t1_0689_0000_13);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

armée sur la rive gauche de la Loire. Hier, à dix heures du matin, elle avait l'ordre d'ouvrir contre les brigands, au pont des Motes, au Perrier et à Beauvoir, trois fausses attaques qui se condèrent efficacement celles que nous devions porter réellement, tout réussit au gré de nos desirs. Le général Haxo se porta sur la droite et le général Dutruy sur la gauche. Une enceinte de huit lieues fut convertie à l'instant de braves républicains par la rapidité avec laquelle ils franchirent tous les obstacles en criant *Vive la République!* et portant de toutes parts le fer et la flamme. Quatre pièces d'artillerie, les seules qui restaient aux brigands, ont été enlevées la baïonnette au bout du fusil; nos intrépides défenseurs étaient dans l'eau jusqu'à la ceinture, la mitraille qui pleuvait sur eux ne les a point arrêtés, ils ont poursuivi les brigands pendant plus de trente heures consécutives et leur ont pris deux caissons (1).

Des petits rassemblements s'étaient déjà formés autour de Paulx, nous y avons envoyé 100 hommes qui les ont républicainement dissipés.

Du côté de Sainte-Pazanne, un autre rassemblement devenait inquiétant, un second détachement s'y est porté, a mis les rebelles en déroute et en a laissé 42 sur le carreau. Que l'union qui règne entre les généraux Haxo et Dutruy, union qui commande la confiance aux soldats, rapproche tous les généraux de nos armées et nous ne compterons plus que des victoires. (2)

Salut, fraternité, amitié.

« CARRIER. »

Les membres du comité révolutionnaire de Beauvais écrivent que, conformément à la loi du 19 brumaire, ils ont ouvert, dans leur sein, un dépôt des offrandes à faire à la patrie, en souliers, bas et chemises; ces offrandes se montent à 150 paires de souliers, 230 paires de bas, 452 chemises. Le dévouement de leurs concitoyens à la chose publique fait croire que sous peu le dépôt sera doublé.

Les citoyens du district de Beauvais se disputent l'acquisition des biens des émigrés; et 36 lots estimés 38,675 livres ont été vendus 65,750 livres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Les administrateurs du district d'Aurillac écrivent que la vente des biens des émigrés prend chaque jour plus de faveur dans ce district;

ton C 283, dossier 891. *Moniteur universel* [n° 91 du 19 nivôse an II (samedi 21 décembre 1793), p. 367, col. 1]; *Journal des Débats et des Décrets* [frimaire an II, n° 457, p. 4013. Aniard; *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 428.

(1) Vifs applaudissements, d'après les *Annales patrio-linguistiques et littéraires* [n° 153 du 30 frimaire an II (vendredi 20 décembre 1793), p. 1595, col. 1].

(2) Applaudissements, d'après le *Mercur universel* [30 frimaire an II, vendredi 20 décembre 1793, p. 476, col. 1, et d'après le *Journal de Perlet* [n° 454 du 30 frimaire an II, vendredi 20 décembre 1793, p. 153.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 17, p. 317.

40 lots estimés 128,940 livres ont été vendus 468,875 livres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Une députation du conseil général de la commune de Paris vient inviter la Convention à assister à la fête de l'inauguration du buste de Châlier, qu'elle se propose de célébrer demain décade. La Convention décrète qu'une députation de douze membres s'y rendra, et elle nomme à cet effet les citoyens David, Hoffmann (Haussmann), Granet, Dubois, Loysel, Guyton-Morveau, Philippeaux Ruamps, Mathieu, Gautier, Fayau et Charlier (2).

*Suivent les documents relatifs à cette invitation* (3).

### I.

« 29 frimaire an II de la République française, une et indivisible.

Citoyen Président,

Une députation du conseil général de la commune de Paris demande à être admise à la barre. Tu trouveras ci-joint nos pouvoirs.

DELAOUR; FORESTIER; CRESSON;  
SILLANS; ARNAUD. »

### II.

Commune de Paris, le vingt-sept frimaire de l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

*Extrait du registre des délibérations du conseil général.*

Le conseil général nomme Jacour, Sillans, Forestier, Cresson et Arnaud, pour se rendre à la Convention nationale à l'effet de l'inviter à assister à la fête de Châlier qui doit avoir lieu le décade prochain, trente frimaire.

Signé : LUBIN, vice-président; DORAT-CUBIÈRES, secrétaire-greffier adjoint.

Pour copie conforme :

DORAT-CUBIÈRES, secrétaire-greffier.

### III.

Citoyens représentants d'un grand peuple libre (4),

C'est un puissant mobile sur l'esprit des hommes pour les porter tous au bien, que les honneurs publics rendus à la mémoire de ceux qui se sont le plus distingués par leurs vertus, par leur courage; de ceux surtout qui ont su mourir pour la cause de la liberté; ces honneurs sont dus au patriote Châlier. Châlier était un

1. *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 318.

2. *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 318.

3. *Archives nationales*, carton C 285, dossier 826.

4. *Archives nationales*, carton C 285, dossier 826.

des plus intrépides défenseurs des droits du peuple, aussi ses ennemis l'ont-ils arraché à la vie. « Je meurs, dit-il en montant sur l'échafaud que ses bourreaux avaient dressé pour l'immoier, je meurs pour la liberté, je serais trop heureux si ma mort pouvait en assurer le triomphe; je n'ai qu'une seule grâce à demander à l'Éternel, c'est d'être la dernière victime. »

« Citoyens représentants, le conseil général de la commune de Paris a, en conséquence, arrêté le 25 de ce mois, de donner une fête civique où se fera l'inauguration du buste de ce nouveau martyr de la liberté. La fête aura lieu demain décadi. Nous sommes chargés, citoyens représentants, de vous inviter à y assister.

« Le cortège partira de la place de la Bastille à 10 heures pour être rendu à 11 heures à la maison commune où la députation de la Convention nationale est invitée à se rendre, pour de là se transporter aux différents lieux que le programme indique.

« 29 frimaire an II. »

#### IV.

#### COMMUNE DE PARIS. FÊTE CIVIQUE EN L'HONNEUR DE CHÂLIER, MARTYR DE LA LIBERTÉ.

*Arrêté du conseil général, du 25 frimaire, l'an deuxième de la République française une et indivisible (1).*

Le conseil général, voulant célébrer avec pompe l'inauguration du buste de Châlier, martyr de la liberté, a arrêté que cette cérémonie aurait lieu le 30 de ce mois, et que l'ordre et la marche de cette cérémonie seraient exécutés ainsi qu'il suit; et pour instruire le peuple des vertus de ce patriote célèbre, il a cru devoir rendre publiques les principales actions de sa vie.

Châlier, né à Beaulard, dans le ci-devant Dauphiné, a été, à l'âge de quarante-six ans, assassiné à Lyon, le 16 juillet dernier, par des juges qui furent ses bourreaux.

Ses actions, dont ils ont fait des crimes, sont sans nombre. Les voici :

Vertueux par goût, patriote par instinct, il fut l'ennemi implacable des aristocrates, des feuillantins, des modérés, des égoïstes, des usuriers et de la caste sacerdotale fanatique, tous ennemis irascibles de la liberté. Il fut surtout le fléau du négociant avide et corrompu, l'ami du pauvre et le défenseur intrépide du peuple; rien que la mort n'était capable d'expier ces forfaits. Son entrée dans la carrière révolutionnaire avait semblé le lui présager.

Désigné par la voix publique pour composer la première municipalité de Lyon, et redoutant les honneurs, il part pour la Sicile où il avait une créance considérable à recouvrer. Le gouverneur du despote, effrayé de son langage populaire, lui enjoint de quitter cette contrée sous vingt-quatre heures.

Qui aurait cru que la ville de Lyon, où il était connu par sa probité, par la pureté de ses mœurs, par sa philanthropie, où il avait un commerce florissant, serait pour lui mille fois

plus barbare que ne l'avait été la ville de Parme?

Elu aux places les plus importantes, on le vit successivement électeur, officier municipal, membre du comité militaire et de celui des impositions, membre de police, président du tribunal de commerce et président du tribunal de district. Travailleur infatigable et propre à tout, il se multipliait pour servir le peuple, le peuple qu'il a tant aimé, en même temps qu'il cherchait à l'instruire dans les Sociétés populaires, dont il était un des plus fermes soutiens. Quelle énergie, quel courage n'y-a-t-il pas déployés? Il soutient le patriote abattu, stimule celui qui vacille, fait trembler les malveillants, et porte partout l'espérance ou l'effroi.

Une conduite aussi vigoureuse devait soulever contre lui tous ces petits tyrans, ces sangsues du peuple qui dévoraient la subsistance des ouvriers de cette trop fameuse cité. Aussi vit-on s'élever contre lui toute la gent muscadine; propos inventés, lettres contrefaites, journalistes stipendiés, tout fut employé pour le rendre l'homme le plus affreux; on osa interposer son regard, ses gestes, sa pensée; son silence même fut quelquefois un crime. Est-il étonnant qu'un tribunal contre-révolutionnaire nécessairement avide du sang d'un patriote aussi prononcé, l'ait fait monter sur l'échafaud, où il a trouvé la gloire avec la mort. Vertueux républicains, écoutez Châlier, condamné, conduit au supplice, expirant, et jugez.

Le président du tribunal présente un tableau de la procédure; les jurés se retirent pour délibérer, et Châlier est conduit dans un cabinet.

S'y livre-t-il à la douleur, la frayeur s'enparet-elle de tous ses sens? Non... il s'endort.

Les jurés le condamnent; il excipe du décret qui défend de juger les prisonniers du 29 mai; vaines réclamations.

« Eh bien, s'écrie-t-il, craignez le retour de Matines, si ce n'est pas dans un mois, ce sera dans deux. » Comptant sur le génie tutélaire de la République, il voue tous ses juges à la mort et prononce leur sentence.

« Le citoyen Moulin, dit-il, fera imprimer, dans la présente semaine, le plaidoyer qu'il a prononcé pour ma défense, avec la note dont j'ai donné lecture, ainsi que les noms des jurés et des juges qui ont prononcé mon arrêt de mort. »

Il entend de sang-froid cet arrêt, et dans le moment même, il voit Bertrand, son ami, maire de la ville, que les barbares avaient précipité comme lui dans les cachots.

« Adieu Bertrand, le plus tendre de mes amis, je vais mourir; mon heure est venue, ne crains rien, Châlier saura mourir d'une manière digne de la cause qu'il a soutenue. »

Dans ce moment terrible, pour tant d'autres, il voit un de ses amis fondant en larmes : « Pourquoi t'affliger, lui dit-il, la mort n'est rien pour celui dont les intentions furent droites et dont la conscience fut toujours pure; quand je ne serai plus, mon âme ira se perdre dans le sein de l'Éternel, dans cette immensité qui nous environne. »

Le moment fatal arrive.

« Partons, s'écrie-t-il avec fierté, l'heure de mon triomphe est arrivée. »

Lorsque l'exécuteur lui attache les mains : « Pourquoi m'attacher les mains, crains-tu que je veuille m'échapper. »

(1) Archives nationales, carton G 285, dossier 826.